

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JUIN

A LA CHAMBRE

LA LOI MILITAIRE ET LES SÉMINARISTES

Si quelque chose pouvait démontrer l'importance que les républicains attachent à l'incorporation des séminaristes dans l'armée, caractère tellement distinctif du projet de loi contre le clergé, c'est l'empressement avec lequel les députés sont accourus à la séance de samedi. L'article concernant les exceptions, le seul qui importe à la gauche, est venu en discussion.

M. de la Martinière avait déposé l'amendement suivant :

« Sont dispensés à titre conditionnel du service militaire ;

1° Les élèves instituteurs qui ont contracté un engagement de dix ans dans l'enseignement ;

2° Les membres et les novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues comme établissement d'utilité publique, et les directeurs, maîtres-adjoints et élèves maîtres de leurs écoles ;

3° Les élèves ecclésiastiques, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire s'ils cessent les études en vue desquelles ils auront été dispensés ou si, à 26 ans, ils ne sont pas rentrés dans les ordres majeurs. »

M^r Freppel monte à la tribune. L'orateur rappelle l'avis du général Farre, opposé à l'incorporation des séminaristes.

C'est la vraie tradition républicaine. La Convention rendit, le 43 mars 1793, un décret exemptant les ecclésiastiques du service des armes, malgré les circonstances de l'époque.

Du reste, sur les 580 membres de la Chambre, 82 seulement ont osé, dans leur profession de foi, se prononcer pour le projet.

Le droit canon interdit formellement le service militaire aux clercs.

Ne dites pas que Jules II et Richelieu aient porté les armes. Il est permis aux prêtres de diriger, mais non de frapper ; si c'est ainsi que vous l'entendez, dites-le.

Dans aucun pays du monde on ne s'est arrêté à une pareille idée. Vous voulez contraindre le clergé à une chose contraire aux lois qui le régissent. Cela n'a qu'un nom dans toutes les langues : c'est la « persécution ».

Ce serait un spectacle révoltant de vouloir forcer le clergé à se parjurer en versant le sang.

Les difficultés budgétaires obligent à diminuer chaque année, par des congés ou autres moyens, le nombre des soldats en activité. Ce n'est donc pas une question de chiffres dans le contingent que votre demande de 4.500 séminaristes pour porter les armes.

Votre loi ne serait pas une loi pour l'armée, mais une loi contre les séminaristes. Faut-il parler des dangers de la caserne au point de vue de la vocation ? Si vous parlez de la moralité de la chambrée vous êtes dans l'illusion ; le pays, en expression moins parlementaire, dira que vous êtes de mauvaise foi.

Le Concordat accorde à l'Eglise le libre exercice de son culte. Vous êtes tenus à observer ses clauses. Nos missionnaires, vos auxiliaires pour porter les gloires françaises par tout le monde, n'existeront plus. On ne se fait pas missionnaire après 40 ans et la loi militaire poursuit jusque-là.

Paul Bert disait, il y a six ans : il ne faut pas qu'on puisse soupçonner les séminaristes d'avoir embrassé la carrière sacerdotale pour échapper au service militaire.

A qui fera-t-on croire qu'on va s'enfermer au séminaire avec ses études et ses privations pour échapper à la caserne avec ses loisirs et ses libertés !

Ah ! je vous comprendrais, s'écria l'orateur, si vous cherchiez à empêcher le recrutement du clergé en faisant perdre aux séminaristes leur vocation sacerdotale.

L'orateur continue en déclarant que le but qu'on poursuit est une œuvre de sectai-

res. Il constitue une violation flagrante du Concordat.

Il s'élève ensuite contre cette idée fautive qu'en dispensant les ecclésiastiques du service militaire, on crée un privilège.

Est-ce qu'il n'en existe pas pour les députés, les avocats, les médecins, des privilégiés ?

Mais ils ont été acceptés pour eux dans un intérêt commun d'ordre social.

Les séminaristes ne seront pas dispensés du service de l'armée, car ils serviront comme ambulanciers, comme infirmiers, comme brancardiers.

Ils iront sous les balles de l'ennemi ramasser des malades ; c'est le seul ministère qui leur convienne.

C'est un ministère de dévouement. (Applaudissements à droite.)

Que gagnerez-vous, reprend l'orateur, à une autre situation, à moins que vous ne vouliez détruire le clergé ?

En terminant, M^r Freppel fait appel aux sentiments d'union dont la France a tant besoin.

Il n'y a pour tous les catholiques de France qu'un seul cri : Dieu et Patrie.

M. Hanotaux a combattu la dispense des séminaristes soutenue de nouveau par MM. La Martinière et Le Provost de Launay.

M. Laureçon développe un amendement tendant à l'incorporation des séminaristes et les membres du clergé, mais dans les services auxiliaires.

Il semble que l'orateur fait surtout appel à la pacification religieuse et à la nécessité de l'union de tous les Français en face de l'étranger.

M. Laisant, rapporteur, combat l'amendement. Il veut la pacification. La révolution a été la plus grande pacificatrice. (Rires.) Mais la société moderne ne peut faire à l'Eglise une concession qui ne serait pas payée de réciprocité.

M. Ferron annonce que le gouvernement repousse l'amendement. (Murmures à droite.)

L'amendement de M. de la Martinière est repoussé par 384 voix contre 172 ; est éga-

lement repoussé après l'intervention de MM. Laisant et de la Martinière l'amendement Laureçon par 360 contre 205.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

MM. Camille Dreyfus et Wickersheimer ont déposé la proposition de loi suivante sur les bureaux de la Chambre :

« Art. 1^{er}. — Tout étranger résidant ou admis à domicile en France qui sera membre d'une Société constituée à l'étranger à l'effet de porter atteinte au territoire ou aux intérêts de la France sera passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 fr. à 4,000 fr.

» A l'expiration de sa peine, le condamné sera expulsé de France.

» En cas de récidive, la peine sera la déportation dans une enceinte fortifiée.

» Art. 2. — L'article 463 du Code pénal sera applicable en ce qui concerne les peines de la prison et de l'amende prononcées par l'article précédent. »

Nous lisons dans le XIX^e Siècle :

« C'est plaisir de voir de quelle façon les Allemands reconnaissent l'hospitalité qui leur est donnée si libéralement dans notre pays, et si gratuitement.

» On a vu que la Chambre des députés rejetait le projet de loi de M. Dupuy et l'amendement de M. de la Ferronnays ayant pour but d'astreindre au service militaire, en France ou dans les colonies, les fils d'étrangers nés en France.

» Le correspondant parisien de la *National Zeitung*, de Berlin, donnant le résumé de la discussion, termine ainsi son compte-rendu :

« Projet et amendement ont été rejetés, » et je le constate avec d'autant plus de satisfaction, que je suis moi-même père d'un fils né à Paris, qui, je l'espère, fera un jour un bon soldat prussien. »

» Renvoyé à la commission de l'armée. »

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRÉT

IX

Une rumeur inaccoutumée se produisit le lendemain dès la pointe du jour dans la forêt, aux environs de l'auberge de Bemmo. Des hommes, des femmes, des enfants, arrivaient par groupes et s'asseyaient nonchalamment sous les arbres, comme des gens qui sont parvenus au lieu du rendez-vous. Leurs traits fermes et fins, leurs allures et leurs costumes ne laissaient pas de doute sur leur origine. C'étaient des tziganes.

Ils s'établissaient au bas de la prairie, à l'endroit où les arbres recommençaient à s'élever, de l'autre côté de la clairière, et leurs essaims nombreux semblaient déborder du bois comme des abeilles s'égrenant au bord d'une ruche trop pleine. Des femmes se détachaient pour aller puiser de l'eau à la source.

Elles en rapportaient à leurs maris ou à leurs fils, tranquillement adossés aux troncs des gros chênes. Puis elles s'étendaient sur l'herbe dans des attitudes d'une paresse délicieuse, avec cet

abandon parfait, cette jouissance absolue d'un peuple à qui rien ne manque, en aucun endroit du monde, quand il a du soleil et l'espace ouvert devant lui.

D'autres tziganes sortaient de leurs poches de vastes bouteilles et en buvaient le contenu avec un visible plaisir. Sans distinction de sexe, ils allumaient de petites pipes courtes et fumaient lentement. Les bouffées régulières de la fumée bleue montaient vers le ciel en spirales légères que les premiers rayons du soleil irisaient.

Assis comme la veille sur le seuil de sa porte, Bemmo les regardait faire sans se troubler, paraissant être au courant des motifs de leur réunion. Mais sa femme, qui allait et venait autour de l'auberge, jetait sur les tziganes des regards surpris. C'était une pauvre créature, aux yeux inquiets, aux mouvements fuyants. Habitué au silence, elle n'osait interroger son maître.

Plus le temps s'avancait, plus la foule des tziganes augmentait. On voyait briller entre les arbres les couleurs éclatantes de leurs vêtements, les colliers de perles des jeunes filles, les prunelles noires de leurs grands yeux. Des bras arrondis sortaient de leurs manches flottantes avec des mouvements doux. De longues tresses noires, entremêlées de médailles de cuivre et de rubans rouges, se balançaient sur les épaules et tombaient jusqu'à leurs genoux après avoir enlacé leurs

tailles dans une molle ondulation. Des enfants, demi-nus, sortaient du bois et couraient dans la prairie.

Parfois on entendait les sons du cymbalum ou les notes vibrantes d'un violon. On pouvait saisir un prélude de deux ou trois mesures, puis tout se taisait et s'endormait dans un murmure confus, produit par le grand nombre de voix qui parlaient une langue gutturale. De loin ce mouvement sonore de la foule, harmonieux, balancé, ininterrompu, faisait l'effet d'un bruissement d'ailes planant entre ciel et terre.

Bientôt arrivèrent des hommes plus importants parmi eux. On les reconnaissait à leur attitude fière, faite pour le commandement, et aux rubans verts qui ornaient leurs chapeaux. Le vert est chez les tziganes une couleur sacrée ; elle ne peut être portée par ceux qui ont démerité ou qui se sont rendus coupables de quelque faute infamante. Les chefs de tribus en sont revêtus. D'ordinaire, ces chefs étaient suivis d'une troupe de musiciens, attachés à leur personne et qu'ils dirigeaient eux-mêmes. On s'inclinait sur leur passage.

Quelquefois, dans le lointain des sous-bois, avant d'arriver au rendez-vous, on les entendait jouer, tout en marchant, l'air favori de leur bande. La foule poussait des cris de joie. On se reconnaissait avant de s'apercevoir. On répondait par un autre refrain, par une autre mélodie. La

forêt, ce jour-là, était toute harmonie ; le dieu de la musique y avait posé le pied, et les feuilles tremblaient de plaisir au souffle enchanté qui les balançait.

Par la route qui avait amené André la veille, apparut Pacarius et sa troupe. Le beau tzigane avait un air grave, mêlé de fréquentes tristesses, qui augmentait l'effet imposant de son aspect. Son visage était d'une régularité parfaite entre ces visages aux lignes si droites et si pures. Son costume était soigné, ses cheveux brillants et longs retombaient sur son cou et effleuraient ses épaules.

Il tenait à la main son violon, cet inséparable ami, et la tête penchée, la joue caressant le bois brun, il jouait en traversant la prairie. Il était aisé de voir que c'était pour lui-même qu'il chantait ainsi sur son instrument ; son regard ne cherchait point la foule, il était absorbé dans ses pensées et s'excitait intérieurement en développant sa phrase musicale dans sa rapide et brusque inspiration. Ses fidèles la suivaient dans ses caprices ; ils reprenaient ses phrases, ils soutenaient ses élan. C'était merveille de voir cette trame ailée naître et se développer dans leur âme par de mystérieuses affinités. On eût dit qu'un génie invisible voltigeait entre eux, portant des uns aux autres le même souffle et la même poésie.

La foule, en les voyant, se tut. Elle écouta en silence et, ravie, battit des mains. Ces témoignages

MARCHÉ ELECTORAL DE DOUAI

Vendredi, le préfet du Nord, qui était à Paris, télégraphiait aux comités électoraux du département la dépêche suivante :

« Paris, 23 juin.

Le gouvernement a pleinement ratifié les engagements pris par moi, vis-à-vis des délégués douaisiens, pendant l'élection de dimanche, et a homologué les promesses faites.

Ainsi que je l'ai dit, le gouvernement offre à la ville de Douai les équivalences suivantes, en échange des Facultés qui lui sont enlevées.

Soit un des régiments nouveaux de cavalerie qui vont être formés, soit une grande école d'arts industriels, dans laquelle on s'occupera surtout de l'industrie de la brasserie.

Les Facultés seront transférées à Lille avant la rentrée, mais le ministre recevra les délégués de Douai, et, en leur exprimant ses remerciements, leur fera part de la décision prise au sujet des équivalences.

Comment ! il y a eu des promesses faites pendant l'élection de dimanche ! c'est-à-dire de la corruption électorale !

Mon Dieu oui. Et le préfet s'en vante.

On volait pour l'élection d'un sénateur. Le premier tour de scrutin ne donna pas de résultat, mais le candidat conservateur tenait la corde.

En avant la grosse artillerie ! se dit le préfet.

Les Douaisiens dépossédés des Facultés votaient pour le conservateur ; le préfet leur cria : « Arrêtez ! le gouvernement vous offre des compensations ! »

Des compensations ! firent les Douaisiens indignés ; pour qui nous prenez-vous ?

La langue m'a fourché, reprit le préfet ; je voulais dire des équivalences.

Et il leur énuméra ce que le gouvernement offrait.

Vous nous en direz tant ! murmurèrent les Douaisiens.

Et ils votèrent pour le candidat du gouvernement.

Le lendemain, le préfet prenait le train de Paris pour faire approuver sa belle conduite par le gouvernement.

Et voilà — dit le *Petit Journal* après avoir raconté cette piquante histoire — comment le Nord peut être considéré comme définitivement acquis à la République !

LA LIGUE DES PATRIOTES

La réunion de la Ligue des Patriotes a eu lieu vendredi au Cirque-d'Hiver ; la salle était bondée ; un grand calme n'a cessé de régner pendant la séance.

M. Deroulède fait appel aux assistants en leur recommandant le calme ; il propose de placer la réunion sous la présidence d'honneur des martyrs de Leipzig.

M. Sansbœuf, président de la Ligue, proteste contre la condamnation de Leipzig.

Une protestation s'étant élevée, M. De-

roulède intervient ; il explique qu'il a reçu la visite de M. Kœchlin, frère du condamné de Leipzig, qui l'a prié de ne pas donner suite au projet de réunion ; mais j'ai refusé, dit M. Deroulède, en répondant que, depuis le procès, M. Kœchlin n'appartient plus à sa famille, mais à la France entière.

M. Deloncle s'attache à démontrer l'injustice dont les juges allemands ont fait preuve dans le procès de Leipzig.

Quelques protestataires, ayant voulu déclarer que la Ligue faisait plus de mal que de bien, ont été violemment expulsés.

M. Deloncle rappelle les arrestations des prétendus espions français dont aucune n'a pu être suffisamment justifiée.

M. Deroulède, reprenant la parole, repousse l'accusation de ceux qui prétendent que la Ligue attire des humiliations au gouvernement ; il déclare que la Ligue ne fait que réveiller le zèle de tous, et si Gambetta vivait encore, la Ligue n'aurait plus sa raison d'être, car le but serait atteint.

M. Deroulède exprime ensuite ses regrets du départ du général Boulanger. Cette péroraison est accueillie par les cris de : *Vive Boulanger ! Vive la France !*

Une manifestation a eu lieu à la sortie, tous les assistants se sont réunis en bande compacte, ils ont chanté la *Marseillaise* ou *Il reviendra*, et crié : *Vive Boulanger ! A bas Ferry !* Ils ont parcouru toute la ligne des boulevards jusqu'à la place de l'Opéra, où ils se sont dispersés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Courses de Verrie-Saumur

La première journée des courses de Verrie a été remarquablement belle et intéressante. Belle, car le terrain était très bon. La température, rafraîchie par l'orage de la nuit précédente, était plus supportable, bien qu'un peu lourde ; la pluie avait abattu la poussière, ce qui ne faisait qu'ajouter des charmes à la promenade.

Les équipages étaient très nombreux, et les plus riches toilettes d'été se sont montrées dans tout leur éclat.

Remarqué dans l'assistance : M. de la Valette, M^{me} et M^{lle} de Buor, M. et M^{me} Bailou de la Brosse, M. et M^{me} Girard-Bouvet, le général et M^{me} Danloux, M. et M^{me} Treymuller, M. et M^{me} Cottineau, vicomte et vicomtesse de Vaalogé, M. et M^{me} de Clermont-Tonnerre et M^{lle} Joubert, d'Angers, etc., etc. ; enfin tous les officiers de l'Ecole, soit à cheval, soit en équipages rivalisant de luxe et d'élégance.

M. le lieutenant Hagoel était au pesage, et M. le vicomte de Canisy faisait l'office du starter.

Le défilé vu du carrefour de Saint-Florent était remarquablement beau.

Pour la première fois, le pari mutuel fonctionnait à Saumur à la satisfaction de tous. Les moindres détails de l'organisation de l'enceinte du pesage avaient été

prévus, ce qui fait le plus grand honneur à M. de la Valette, président des courses, et aux commissaires, MM. Proust, Gendron, Hagnel, Mallet et de France.

On nous a signalé un accident de voiture sur la route de Verrie. La voiture de M. X. a été crochétée, le brancard brisé. Il n'y pas eu d'accident de personnes.

Voici le résultat de cette première journée :

1^o Prix du Fagot (courses de haies—gentlemen), un Objet d'art au premier, et un panier de Champagne offert par M. Bouvel-Ladubay au second, les entrées au premier ; distance, 2,500 mètres environ.

Les pronostics étaient pour *Nevers* et *Frou-Frou*, mais les enjeux se sont surtout portés sur *Pascaline* et *Frigor*.

Frou-Frou, à M. de Contades, est arrivée première ; *Pascaline*, à M. de Valady, seconde ; *Horace*, à M. de Contades, mauvais troisième.

Pari mutuel : total des mises, 580 fr.

Les chevaux de cette course, arrivant au poteau, ont trouvé des voitures barrant le passage. Le premier et le second ont pu les éviter, mais le troisième est venu se précipiter dans l'une d'elles. M. de Montlaur, montant *Horace*, renversé dans cette cohue, a eu la clavicule gauche cassée. Le cheval n'a pas été blessé.

Cet officier, ramené à Saumur, après avoir reçu les soins de M. Klein, médecin-major de l'Ecole de cavalerie, a été transporté à l'Hospice militaire. Son état n'a rien d'inquiétant. Aujourd'hui il est aussi bien que possible.

Parmi les spectateurs il n'y a point eu d'accident. La voiture de M. Courtlet a été fort endommagée et une dame qui était tout auprès, assise dans son landau, en a été quitte pour une grande frayeur.

2^o Prix du château de Marson, course de haies handicap, pour les chevaux de l'Ecole de cavalerie ; un objet d'art d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de l'Ecole de cavalerie, montés par des officiers de l'Ecole ; distance : 2,500 mètres.

Sept partants sur neuf inscrits. Les favoris étaient *Pervenche*, *Breworth* et *Starter*.

C'est *Agathos*, monté par M. de Hanashima, officier japonais, qui est arrivé premier, suivi d'une demi-longueur par *Pervenche*, *Breworth* troisième.

Pari mutuel : total des mises, 615 fr.

3^o Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country, steeple-chase handicap gentlemen ; 2,500 francs au premier, les entrées au second ; distance 4,000 mètres environ.

Se sont présentés au pesage : *Méringue* (69 kil. 1/2), à M. Guinebert, monté par Alfort ; *Epône*, à M. de Valady, (68 kil. 1/2) ; *Pistolet* (67 kil.), au major Farwest, monté par M. de Fleury ; *Le Brave* (64 kil. 1/2), au Baron de Larouillère, monté par M. de Verne.

Un désaccord s'élevait dans le public au

sujet du premier. La tribune placée obliquement par rapport au poteau d'arrivée laissait supposer que c'était *Pistolet*, tandis que M. de Canisy, juge à l'arrivée, annonçait que *Méringue* l'emportait d'une tête. *Le Brave* est arrivé troisième.

Total des mises au pari mutuel, 850 fr.

4^o Steeple-chase militaire (2^e série) ; un objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat ; distance, 3,000 mètres.

Neuf partants :

Premier, *Pékin*, monté par M. Trutat ; second, *Esprance*, monté par M. de Contades ; troisième, *Hercule*, monté par M. Gaiffe.

Pari mutuel : total des mises, 835 fr.

5^o Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase, handicap), 4,500 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus ; les entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne ; distance, 4,000 mètres environ.

Quatre partants :

Malandrin (65 kil.), à M. Guinebert, monté par M. Alfort ; *Entreprise* (64 kil.), au major Farwest ; *Bartholo* et *Belle-Image* (portant tous les deux 63 kil.), à M. Guinebert et montés par Moreton et Amedé.

Dès le début de la course, *Bartholo* est parti avec une rapidité effrayante, qu'il a du reste conservée pendant tout le parcours. Il franchissait les obstacles avec beaucoup d'aisance et de légèreté, ce qui lui faisait encore gagner du terrain.

Il laissait *Malandrin* à 50 mètres derrière lui. *Entreprise* est arrivée troisième.

Le jockey de *Belle-Image* est tombé sans se faire aucun mal.

Total des mises du pari mutuel, 845 fr.

6^o Rallye-Paper : un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes ; distance, 5,000 mètres environ.

Douze chevaux sont partis :

1. *Comète*, à M. de Prémonville.
2. *Linotte*, à M. Node.
3. *Castille*, à M. de Brémont.
4. *Indus*, à M. Meyer.

Total du pari mutuel, 460 fr.

Le total général de toutes les courses a été de 3,804 fr.

Cette belle journée a eu une bien triste fin. Le cheval de M. Roset, du 6^e cuirassiers, en sautant un obstacle, est tombé sur son cavalier et l'a laissé sans connaissance sur le terrain. Un flot de sang sortait par la bouche et les oreilles de M. Roset, la vie semblait l'abandonner, car tous les soins empressés des médecins restaient inutiles.

Un prêtre a été demandé aussitôt ; M. l'aumônier du Bon-Pasteur est arrivé près du blessé.

Ce matin, nous avons fait prendre des nouvelles de M. Roset.

Arrivé hier soir, vers 7 heures, il n'avait pas repris connaissance ; toute la nuit, dans son délire, il a parlé de courses, de chevaux, etc., vers minuit seulement, quelques lueurs de connaissances lui sont revenues.

Il a reconnu ce matin les religieuses, M. Méline, médecin-major de l'Ecole, et quelques-uns de ses camarades qui étaient près de son lit. On espère qu'il est désormais hors de danger.

Le diagnostic de M. Méline conclut à une violente commotion cérébrale.

Dans la nuit de samedi à dimanche, nous avons eu à Saumur un violent orage accompagné d'une pluie torrentielle.

Le tonnerre a grondé pendant plus de trois heures, et il y a eu plusieurs détonations qui ébranlaient les vitres des habitations.

La foudre est tombée sur différents points sans causer de graves dégâts.

Du sommet du campanille sud de la façade de l'église Saint-Pierre, elle a détaché un tuffeau assez volumineux qui a été projeté sur une fenêtre du côté opposé et est venu se briser sur le pavé de la rue Haute-Saint-Pierre ; elle a également détaché quelques briques de la cheminée de la buanderie de l'hospice. Enfin, au Chapeau, le fluide a dépeillé deux peupliers non loin du château de Briacé.

d'admiration rappellèrent Pacarius à la réalité. Ils le firent redescendre sur la terre. Il lança quelques notes, déchira violemment sa pensée en trois accords, fit vibrer son violon en un cri puissant, et s'arrêta tout à coup.

L'oreille, effrayée de cette hardiesse, éprouvait une sensation de plaisir inassouvi. Les Tziganes regardèrent passer Pacarius avec un murmure mêlé de regrets et d'éloges. Ces natures si magnifiquement douées avaient compris sa supériorité, et son silence sauvage ne leur déplaisait point.

D'autres chefs arrivaient, suivis de leurs femmes et de leurs enfants. Ils traversaient les groupes, puis s'enfonçaient dans les bois qui les recouvraient de leur mystère. Quelques-uns étaient très âgés ; ils avaient les cheveux et la barbe blancs ; mais ils étaient encore droits et fermes, conservant jusqu'à la vieillesse l'admirable vigueur de leur corps.

Enfin apparut le roi des Tziganes, celui que le peuple ainsi rassemblé avait élu sept ans auparavant et qui venait déposer ses pouvoirs conformément à leurs lois. C'était un homme de cinquante ans, vêtu d'un manteau rouge et coiffé d'un tricorne aux galons d'argent. Il portait à la main une sorte de sceptre, un long bâton dont la tête figurait un dragon aux ailes déployées. A sa main gauche brillait un anneau d'or au milieu duquel étincelait un rubis grossièrement enchâssé.

Derrière lui marchaient trois jeunes filles dont les jupes et les corsets écarlates tranchaient sur la blancheur de leurs chemises bouffantes serrées aux épaules et garnies de rubans dorés. Elles avaient des perles au cou et dans les cheveux.

Puis venaient les fils de Tellaro, portant des branches d'arbres chargées de fleurs ; puis sa femme déjà vieille et les traits accusés ; puis ses petits-enfants en grand nombre, montrant au soleil leurs épaules dorées et leurs jambes vigoureuses.

Tellaro était un des quatre rois ou volvodes tziganes qui se partagent en Hongrie le gouvernement de leurs compatriotes. Les rois doivent être élus, par la foule assemblée, tous les sept ans. Cette dignité leur donne les pouvoirs les plus étendus ; ils ont le droit de vie et de mort sur leurs sujets. C'est dans la forêt de Bakony que se fait le vote pour celui qui régit cette partie de la Hongrie.

Les tziganes se levèrent tous au passage de Tellaro et l'accueillirent avec respect. Le roi pénétra dans le bois et marcha suivi de son cortège jusqu'à un espace libre, entouré de grands arbres. Il s'avança au milieu, ses fils jetèrent sur le sol leurs branches, et une des jeunes filles étendit une étoffe pourpre sur cet autel improvisé.

La foule s'était massée en rond, les hommes par devant, les femmes et les enfants en arrière. Les troncs des arbres formaient comme une

enceinte que personne ne franchissait. Seule la famille de Tellaro occupait l'espace libre.

Le roi prit la parole et dit qu'il se démettait de sa dignité en obéissance aux lois tziganes. Il remercia ses compatriotes de lui avoir conféré cet honneur et annonça qu'il se soumettrait en toute simplicité au nouveau roi qui allait lui succéder.

Un silence grave et digne accueillit ses paroles ; on n'entendait pas un souffle dans la foule.

Quand il eut fini de parler, Tellaro enleva lui-même son manteau rouge et le déposa sur les branches de fleurs que ses fils avaient jetées à terre. Il en fit autant de son tricorne. Enfin, prenant son sceptre, il le planta fièrement entre les rameaux enlacés pour qu'il se tint debout, car un sceptre qui tombe à terre est un mauvais présage. Puis il ôta son anneau, le porta à ses lèvres, et le mit entre les deux ailes du dragon en disant :

— Ce symbole sacré ne doit reposer que sur la main d'un chef ou sur celui qui est plus puissant que nous et qui, quand il le veut, peut parcourir les airs.

Alors il croisa les deux bras sur sa poitrine, baissa la tête, resta un instant recueilli, se retourna et rentra dans la foule.

(A suivre.)

Aujourd'hui, la température s'est sensiblement rafraîchie. Le thermomètre est descendu de 10 degrés.
D'après les journaux de ce matin, cet orage semble avoir été général en France.

LES CONSEILS DE REVISION

Aux termes du décret du 4 mars 1887, la clôture des opérations des conseils de revision a été fixée au 18 juin.

Néanmoins, d'après les instructions du ministre de la guerre, une séance spéciale sera tenue au chef-lieu de chaque département demain mardi 28 juin. Dans cette séance, le conseil de revision statuera définitivement sur les jeunes gens auxquels des délais ont été accordés pour production de pièces ou enquêtes.

Les jeunes gens de la classe de 1886 ou ajournés des classes 1884 et 1885 qui, lors de l'examen des conseils de leur canton, ont obtenu au conseil de revision un délai pour se présenter ou pour production de pièces, doivent donc se mettre en mesure de justifier de leur droit au jour fixé pour la régularisation du canton auquel ils appartiennent.

Toute réclamation faite après que le conseil de revision a prononcé ne peut plus être admise.

Aux termes de l'article 33 du règlement du 5 avril 1886, une majoration de 25 points est accordée aux maréchaux des logis chefs ayant un an de grade au 1^{er} octobre de l'année de proposition. Cette date coïncide avec celle de l'entrée habituelle à l'École de Saumur, et a permis ainsi jusqu'à présent aux maréchaux des logis chefs promus en remplacement de ceux admis élèves-officiers, de profiter de cette majoration.

En 1886, les examens ayant été retardés pour une cause particulière et tout accidentelle, la date d'entrée a dû être reculée jusqu'au 18 octobre.

De la sorte, toute la promotion en question des maréchaux des logis chefs n'aura pas tout à fait un an de grade au 1^{er} octobre 1887 et se trouverait donc privée de l'avantage auquel elle espérait avoir droit.

Nous appelons sur ce point la bienveillante attention de la 2^e Direction, afin qu'elle donne une interprétation un peu plus large au règlement du 5 avril 1886.

Un bien douloureux accident est arrivé samedi matin, à Saint-Germain, à un ancien officier de l'École de Saumur.

Au moment où M. le comte Henri de Miramon, capitaine-instructeur au 41^e chasseurs, se plaçait aux côtés de son colonel pour le défilé du régiment, son cheval, bête très vive et que le frottement du fourreau de sabre énervait, s'emballa dans la forêt. M. de Miramon ne put l'arrêter tout d'abord, mais il commençait à s'en rendre maître et était parvenu à le faire retourner vers le champ de manœuvre lorsqu'une étrivière se rompit.

Le malheureux officier fut projeté en avant et le sabot du cheval lui fendit le crâne près de la nuque.

Relevé sans connaissance, le blessé fut ramené chez lui dans le landau de M. de La Rochetoulon, colonel du régiment de cuirassiers qui campe en forêt.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le comte de Miramon a succombé à midi moins le quart.

Genre du duc de Fitz-James, M. de Miramon n'était âgé que de trente-cinq ans.

C'était un excellent officier, aimé et estimé de tous ses camarades et qui a laissé dans la société saumuroise le meilleur souvenir.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

BAINS DE MER

A Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande.

Du 4^{er} juin au 1^{er} octobre, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, il est délivré, en destination des stations balnéaires ci-dessus, des billets aller et retour de toutes classes avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : ceux délivrés le vendredi et le samedi jusqu'au lundi suivant inclusivement, ceux délivrés le dimanche jusqu'au mardi suivant inclusivement.

Ils sont délivrés par toutes les gares et

stations des lignes ci-après aboutissant à Saint-Nazaire :

Du Mans exclus à Tours, D'Aubigné, de Sablé exclus et de La Suze exclus à La Flèche-Angers.

De Tours à Saint-Nazaire par Saumur-Angers.

Prix donnés comme exemple au départ de SAUMUR :

Pour Saint-Nazaire : 1^{re} classe, 26 fr. 40 ; — 2^e classe, 19 fr. 90 ; — 3^e classe, 14 francs 05.

Pour le Croisic : 1^{re} classe, 30 fr. 85 ; — 2^e classe, 23 fr. 45 ; — 3^e classe, 16 fr. 55.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages circulaires

EXCURSIONS en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} ITINÉRAIRE (durée : 30 jours). — Prix des billets : 1^{re} classe, 95 fr. ; 2^e classe, 70 fr.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e ITINÉRAIRE (durée : 15 jours). — Prix des billets : 1^{re} classe, 60 fr. ; 2^e classe, 45 fr.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

On délivre des billets à toutes les gares et stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

UN DÉSERTEUR LIVRÉ PAR LES ALLEMANDS

Le 10 juin 1878, un sieur Jérôme, soldat au 2^e régiment de pontonniers, en garnison à Angers, avait furtivement quitté sa compagnie, alors détachée à Lyon, emportant divers effets d'habillement, d'équipement et d'armement.

Le 17, comme il n'avait pas reparu, il fut déclaré déserteur.

Jérôme s'était réfugié en Allemagne.

Le 31 mars dernier, la police allemande arrêta Jérôme, et, bien qu'il n'y eût pas eu de demande d'extradition, puisqu'il s'agissait d'un simple déserteur, le ramena à la frontière française, où elle le livra à la gendarmerie. Le parquet militaire s'émut d'une arrestation opérée dans des conditions si anormales, et, avant d'entamer des poursuites, il consulta le ministre de la guerre.

Par une lettre en date du 40 mai, le ministre répondit que l'expulsion du territoire allemand du déserteur Jérôme n'étant qu'une extradition déguisée, ce militaire ne pouvait être l'objet d'aucune poursuite, et qu'il y avait lieu de le faire reconduire immédiatement à une autre frontière qu'à la frontière allemande.

Communication de ces dispositions fut faite à Jérôme. Celui-ci déclara aussitôt qu'il préférerait purger son délit de désertion, et rédigea en ce sens une demande qui fut transmise au ministre par la voie hiérarchique.

Le ministre, ayant fait droit à cette demande, Jérôme a comparu devant le conseil de guerre du 9^e corps d'armée qui l'a condamné à trois ans de travaux publics.

Nous avons mentionné dernièrement la condamnation, par le conseil de guerre du 11^e corps, à huit ans de travaux publics, du réserviste Davy, du recrutement de Fontenay-le-Comte, pour outrage par vengeance, en avril dernier, envers un sergent du 137^e de ligne, dans un café de Fontenay.

Condamné le 6 mai à Nantes, Davy s'était pourvu, près le conseil de revision de Paris, contre cette décision.

Le jugement rendu à Nantes fut effectivement cassé et l'affaire fut renvoyée devant le conseil de guerre de Rennes, qui a condamné Davy à la peine précédemment prononcée contre lui par le conseil de guerre du 11^e corps.

Cette nouvelle sentence sanctionne, encore avec plus de force, la jurisprudence parfaitement établie, en ce genre de délits, par les tribunaux militaires. Davy vient d'en faire à ses dépens la double expérience.

LA Foudre dans l'Indre

Samedi soir, un orage épouvantable a éclaté au sud de la forêt de Châteauroux, entre La Châtre et Argenton.

Plusieurs personnes étaient réunies dans une maison du village des Serins, commune de Bouesse, à l'occasion de l'assemblée de la Saint-Jean.

Tout à coup un coup de tonnerre formidable s'est fait entendre, et la foudre est tombée sur la maison, tuant deux personnes et en blessant cinq assez grièvement.

Les deux morts sont les sieurs Maine, âgé de 72 ans, et Claveau, âgé de 47 ans.

La foudre est tombée également à Chezellet, à Argenton, au Menoux, à Velles, à Buxières, etc., mais sans causer d'accidents de personnes.

Publications de mariage.

Joseph-Eugène Dénoyer, boulanger, et Célestine Doneau, domestique, tous deux de Saumur.

Pierre-René-Charles Poirault, comptable, de Saumur, et Virginie-Marie Rousse, lingère, de Montreuil-Bellay.

Léon Bloudeau, négociant, de Saumur, et Julia-Marie-Thérèse Mabile, sans profession, de Bléré (Indre-et-Loire).

Léon-Théophile Rémy, tailleur, de Saumur, et Émilie-Françoise Bellanger, sans profession, de Villebœraie.

Alphonse-Eugène Fortier, journalier, et Marie-Louise Pelou, couturière, tous deux de Saumur.

Musée d'Anatomie Française

De passage dans notre ville, le Musée d'Anatomie de M. Laurier se propose d'y séjourner pendant la durée de la Foire.

Parmi les 500 sujets composant ce Musée, il importe d'accorder une mention toute spéciale aux sujets de démonstration, l'Hercule et la Vénus anatomiques, pièces qui, se décomposant en 50 parties, sont démontrées et expliquées par un conférencier spécial. Ces démonstrations anatomiques, physiologiques et pathologiques font comprendre à toute personne la constitution, le fonctionnement et l'affection des organes du corps humain.

Le prix d'entrée est de 50 centimes par personne, 25 centimes pour les militaires non gradés.

Les personnes adultes sont seules admises.

Depuis la campagne 1870-71

Narbonne (Aude, le 26 février 1887. Depuis la campagne de 1870-71 j'avais des douleurs dans les reins, et les jambes ne pouvaient plus me porter ; la tête me tournait, je restais un moment sans voir ; aucun remède ne me soulageait, une boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Izard Jean, chez M. Arthez aîné, rue du Génie, 3. Signature légalisée.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 25 juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Braccasol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Nos gravures : Le Jubilé de la reine d'Angleterre ; Les mois fleuris : juin ; Saint-Louis, enfant, distribuant des aumônes ; Le Théâtre illustré ; Nécrologies : M. Batbie, M. Gustave Chaux-d'Est-Ange ; M. Jean Dollfus, Giacomo Favoretto, M. Emile Vernier, M. Vincent Vidal, M. Henri d'Iderville, M. Emile Raspail, M. Lequesne ; Les débris de l'Opéra-Comique. — Salon de 1887, par Olivier Merson. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echécs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : S. M. la reine Victoria, impératrice des Indes. — Le couronnement de la reine Victoria, en 1838 ; Le mariage de la

reine Victoria, en 1840 ; Villa Braccasol. — Les mois fleuris : juin. — Saint-Louis, enfant. — Nécrologie : Portraits de M. M. Batbie, Chaux-d'Est-Ange, Dollfus, Favoretto, Vernier, Vidal, Lequesne et Raspail. — Les Théâtres d'été : A la porte Saint-Martin. — Les chiffonniers à la recherche des débris de l'incendie de l'Opéra-Comique. — Echécs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes ; On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ;

dozaine mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 juin 1887.

Versements de 98 déposants (23 nouveaux), 28,401 fr.

Remboursements, 18,113 fr. 80.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent et sans frais les souscriptions à l'emprunt Hellénique 4 0/0.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, micro-phoniques, tympans, tubes artificiels, etc., vous aggraverez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves : A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans ; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans ; Thiriat, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans ; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans ; Eglem, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO. D^r de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS

La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.

Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. — Pharm.

J. FERRÉ, Ph^o, 101, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et de M^e LOYAU, notaire à Avoine (Indre-et-Loire).

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques,
Entre majeurs et mineurs,
du

CHATEAU DE PARNAY

ET SES DÉPENDANCES
Consistant notamment en : Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâturage et Quetiers, situés commune de Parnay,

DE LA
PROPRIÉTÉ DE MARCONNAY
ET SES DÉPENDANCES
Sises communes de Parnay et de Souzay;

DE DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Consistant en : Prés, Terres et Pâturages, situés dans l'île de Souzay; — Pièces de Terres, Vignes et Bois taillis, situés communes de Parnay et de Souzay; — Prés et Quetiers, dans l'île Quatre-Sols, commune de Parnay; — une Maison, sise à Saumur, rue Pavée, n° 4; — et plusieurs RENTES FONCIÈRES; le tout arrondissement de Saumur.

TRÈS BONS PRÉS, DITS

Pré - des - Frénelles

ET

PRÉ - ROUSSEAU

Subdivisés en 14 lots,

Situés : le premier commune de Beaumont-en-Véron, et le second commune de Savigny-en-Véron, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

Tous ces immeubles dépendant de la succession de feu M^{me} BECQUET DE MARCONNAY, décédée en son domicile au château de Parnay, le 23 janvier dernier, seront mis aux enchères en quarante-un lots.

Total des mises à prix..... 179,272 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu, pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Saumur, le **dimanche 10 juillet 1887**, à une heure du soir, au château de Parnay, commune de Parnay, par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau;
Et pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Chinon, le **dimanche 17 juillet 1887**, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LOYAU, notaire à Avoine, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente;
Soit à M^e BEAUREPAIRE, avoué co-licitant;
Soit à M^{es} PASQUIER et LOYAU, notaires sus-nommés.

Etudes de M^e BENARDEAU, notaire à Vernueil, et de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

La belle PROPRIÉTÉ de la
BRAHANNIÈRE
Située commune de Parçay, canton de Noyant, arrondissement de Baugé,

Comprenant :
1^o MAISON DE MAÎTRE, bâtiments du fermier, servitudes, le tout en parfait état, clos de vigne, terres labourables, prés, le tout se tenant, d'une contenance de 48 hectares 24 ares 60 centiares;
2^o UN BOIS TAILLIS et SAPINIÈRE, appelé les Tenières, d'une contenance de 3 hectares 20 ares.
Revenu au minimum : 2,000 fr.

Pays très giboyeux.
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur ROUX, garde, au lieu de la Brahannière, et, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

Etude de M^e BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,
Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguideau;
Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M^e BRUNET, notaire. (414)

Très belle Occasion Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,
En totalité ou par lots,
Le **dimanche 17 juillet 1887**, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue Gambetta,
Comprenant une vieille maison récemment restaurée, cour, vaste magasin, remises, hangars et jardins.
Cette propriété, d'une superficie totale de 1,100 mètres environ, a sur la rue une façade de 18 mètres.
On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A PLACER à rente viagère, sur une seule tête, **quatre mille francs.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FILLATRAU. (431)

A LOUER

Beaux Appartements
Chambres et Salons,
A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer
S'adresser au bureau du journal.

MARCHAND TAILLEUR

Maison de 1^{er} ordre,
A Céder à Angers

S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (449)

BOUCHERIE jolies à céder, cause de santé, près halle centrale. A RENNES Bonnes conditions. Long bail. Ecr. à M. N. C., poste restante, Rennes. (441)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,
Un Magasin de Lingerie
Et Confection

Situé au centre du commerce.
S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER

de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée). Plage splendide. Châlets. Ecuries et remises. Bâteaux de pêche et de promenade. Billets de bains de mer 49 % de réduction. Terrains à vendre, en façade sur l'Océan. — S'adresser, pour renseignements et location, à M. BARRON, notaire à Saint-Gilles.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67
Panification Française et Etrangère
Entrepôt de Son et de Levure.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M^e BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPECIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté
Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.
La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

REPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53			1 39	4 16
Saumur(état)		6 50	8 31	10 31		4 13
Nantillyhalte		7 03	8 37	10 45		4 26
Varr.-Chacé		7 09	8 48	10 52		4 32
Bréz-s.-Cyr		7 17	9 02	11		4 39
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (départ.)	2 36	7 33		11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59		11 57	2 28	5 23
Loudun		8 10		3 16	2 52	5 52
Poitiers		16 33		10 40	5	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53		4 16		8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13		8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26		8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52		9 08
— (départ.)	7 34	9 29	5	4 23	10
le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 53	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5
Vivry	8 10	12 09		3 18	5 54	
Blou	8 19	12 18		3 27	6 03	
Vernantes	8 32	12 31		3 40	6 14	
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Direct. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 29
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13
Les Rosiers		7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clément		7 26		12 24	3 59	6 29
St-Martin		7 33		12 31	4 07	6 36
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes		8 05	9 48	1 01	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 48

SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 40	12 48	4 31		8 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48		8 30
Bourgueil	9 07	3 23	7		9 04

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31		7 43
Port-Boulet	8 40	12 20	6		8 10
Chinon	9 04	12 50	7 24		9 04

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31		7 43
Port-Boulet	8 40	12 20	6		8 10
Chinon	9 04	12 50	7 24		9 04